



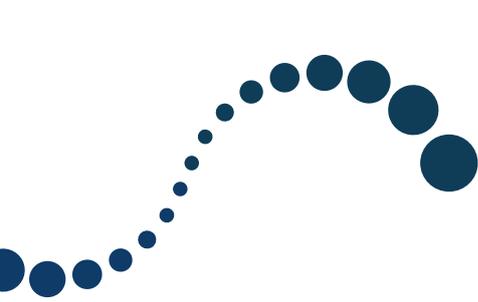
ASSAP

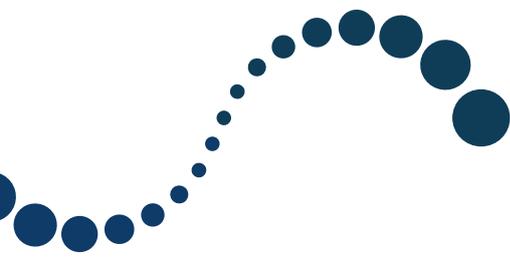


Rapport d'activité 2024

Assemblée générale
du 25 septembre 2025

Daniel PANNIER
Président
Romain AUBRON
Directeur général
Elodie LOTHORÉ
Directrice adjointe





SOMMAIRE

1.

Le rapport moral
du Président

2.

La vie statutaire

3.

L'enquête de
satisfaction annuelle

4.

L'accompagnement
en domicile

5.

L'accompagnement
en Domiciles
Partagés

6.

Les temps forts de
2024

7.

Les orientations 2025



1. LE RAPPORT MORAL DU PRESIDENT



Mesdames et Messieurs les élus, partenaires, adhérents,
administrateurs, chers participants,

Créée en 2007 à l'initiative du CLARPA, l'ASSAP est une association d'aide à domicile œuvrant en mode mandataire, en Domicile Partagé ou en habitat classique. Le mode mandataire permet à la personne ou à son représentant légal d'être l'employeur direct des professionnels qui l'accompagnent, avec le soutien d'un service agréé. Ce fonctionnement garantit à la personne le libre choix de ses accompagnants et des horaires d'intervention, tout en conservant la maîtrise du lien d'emploi, dans le respect de son autonomie.

Notre engagement repose sur des valeurs fortes : accompagner chaque personne dans le respect de son humanité, de son histoire et de ses choix.

Nos actions à l'échelle nationale

L'ASSAP est activement engagée dans plusieurs instances représentatives, notamment la FEPEM (Fédération du Particulier Employeur), où nous siégeons au sein de la délégation Bretagne, et la FMF (Fédération Mandataires de France), à travers notre présence au Conseil d'Administration.

Notre association, premier mandataire de France par sa taille et sa singularité dans le paysage de l'accompagnement, dispose d'une légitimité pour faire remonter les réalités du terrain et contribuer à la définition des priorités du secteur.

Nous plaidons notamment pour :

- une meilleure reconnaissance du mode mandataire, notamment en habitat inclusif, qui constitue un levier puissant d'autonomie et de pouvoir d'agir.

l'harmonisation du traitement du modèle mandataire sur l'ensemble du territoire national.

- la création d'un plancher national de l'APA mandataire.
- la généralisation de l'Avance Immédiate du Crédit d'Impôt (AICI) à tous les publics.

Actuellement, les bénéficiaires de l'APA et de la PCH doivent avancer des sommes importantes (jusqu'à 15 000 €), bien qu'ils soient éligibles à un crédit d'impôt de 50 %, versé plusieurs mois plus tard. Cette situation injuste crée un frein considérable à l'accès à l'aide à domicile, alors même qu'elle va à l'encontre des objectifs nationaux en matière de maintien à domicile. C'est pourquoi nous avons interpellé nos parlementaires morbihannais pour qu'ils relaient au gouvernement l'urgence d'accélérer la mise en œuvre de l'avance immédiate.

- la reconnaissance par la FEPEM du métier d'Assistant de Vie Sociale (AVS) auprès de personnes atteintes de troubles cognitifs et en situation de handicap par la création d'une grille de classification adaptée.

Nos engagements à l'échelle locale

Sur le territoire, l'ASSAP renforce ses liens avec les acteurs sociaux et médico-sociaux : services sociaux, Espaces Autonomie Santé, collectivités, services de tutelle, unités cognitivo-comportementales, etc., afin d'assurer une continuité de parcours de vie de qualité.

Nous nous mobilisons également pour la formation des AVS, en partenariat avec des organismes spécialisés, pour adapter les programmes aux réalités du terrain et aux besoins spécifiques des personnes accompagnées.

Démarche qualité

Dans une dynamique constante d'amélioration de nos services, l'ASSAP a engagé une démarche pour l'obtention du Label Qualimandat, délivré par la Fédération Mandataires de France. Ce label, premier en son genre dans le domaine mandataire, vise à faire reconnaître ce mode d'intervention comme une solution éthique, humaine, sécurisante et structurée pour les particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Cette reconnaissance, obtenue en novembre témoigne de notre volonté de garantir un accompagnement de qualité, fondé sur des valeurs de respect, de proximité, de transparence et de professionnalisme.

Remerciements

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude :

- À la direction de l'ASSAP, à ses cadres et à toutes les équipes, pour leur engagement quotidien et leur enthousiasme à porter nos valeurs.
- Aux membres du Conseil d'Administration, dont l'implication équivaut à un temps plein, et à leur patience à mes côtés.
- Au Conseil Départemental pour son soutien, toujours plus essentiel à la poursuite de notre mission.
- À nos partenaires pour leur accompagnement fidèle.
- Aux élus pour leur présence.
- À nos adhérents pour leur confiance renouvelée.

Daniel Pannier 

2. LA VIE STATUTAIRE

La gouvernance



le bureau

Les membres, au nombre de 6 se sont réunis 10 fois au cours de l'année pour travailler sur la gestion et les axes stratégiques de l'association.

Le Conseil d'Administration

Il est composé de 12 membres qui se sont réunis à 5 reprises lors des assemblées générales mixtes de septembre.

Les adhérents

- Collège A : 10 représentants du CLARPA
- Collège B : 438 personnes physiques
- Collège C : 1 personne morale

Assemblées Générales mixtes

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée le mercredi 25 septembre 2024 à Grand Champ. Le rapport d'activité et les documents annexes ont été transmis en amont à tous les adhérents.

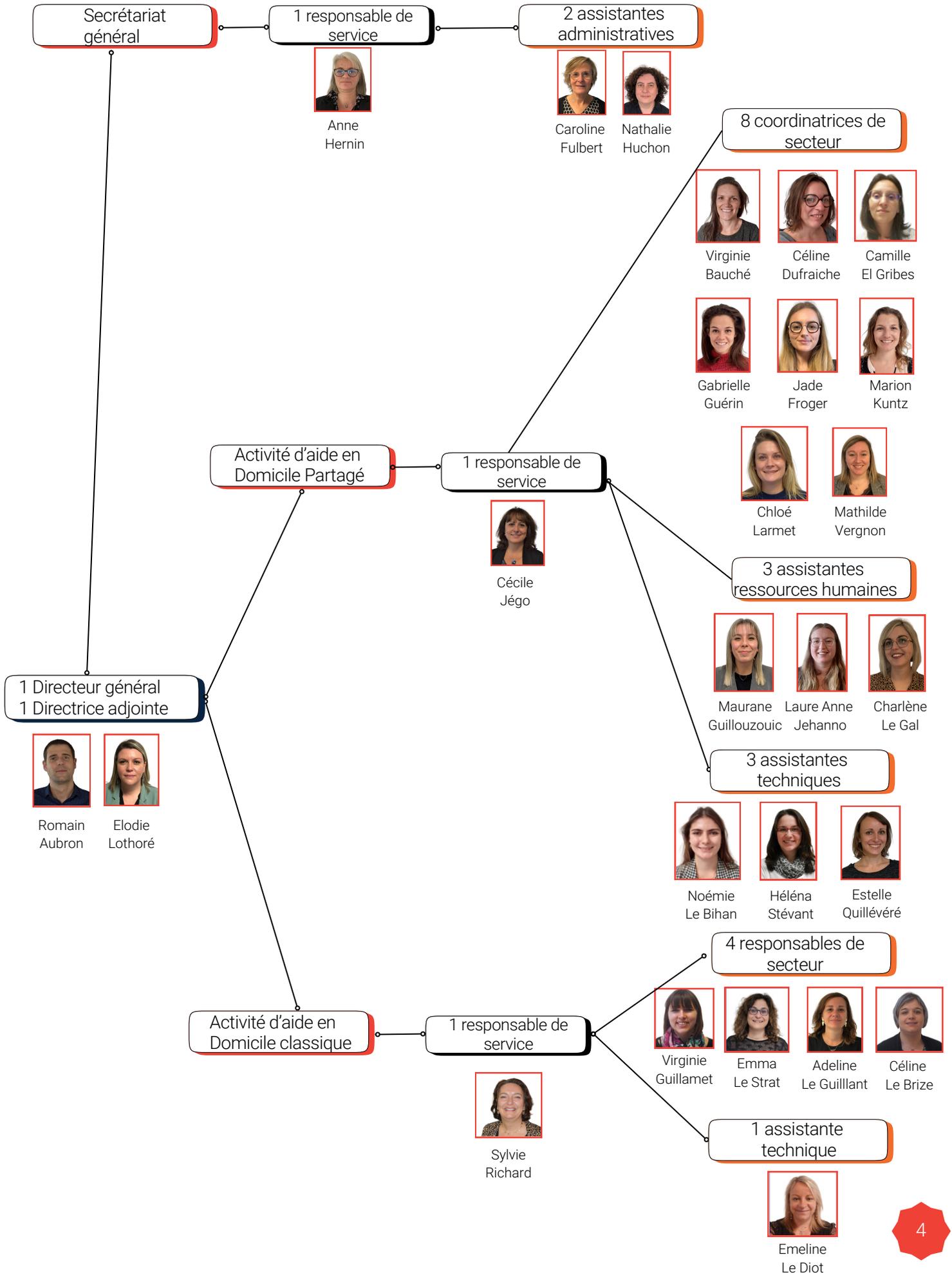
Dix résolutions ont été soumises à l'approbation des participants.

- Le rapport moral 2023 du président Daniel Pannier approuvé à 99%
- Le procès verbal de l'assemblée générale du 7 juin 2023 approuvé à 100%
- Le rapport d'activité 2023 approuvé à 99%
- Le rapport financier 2023 et le rapport du CAC approuvés à 99%
- Le renouvellement du mandat du CAC approuvé à 100%
- Le budget prévisionnel 2024 et les orientations 2024 approuvés à 100%
- La cotisation 2025 approuvée à 100%
- Le renouvellement des membres du conseil d'administration :

Pour le collège B, Francine Desban, et Madeleine Bareaud se sont représentées et Alain Le Costaouec s'est présenté, leurs candidatures ont été approuvées à 100%

L'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu à la suite avait pour objet l'arrêt du service prestataire, la résolution a été approuvée à 98%.

L'équipe de salariés au 31/12/2024



3. L'ENQUÊTE DE SATISFACTION ANNUELLE



Dans le cadre de nos obligations réglementaires et , de notre démarche d'amélioration de la qualité de nos services, un questionnaire de satisfaction annuelle a été adressé à l'ensemble des 664 usagers de nos services AAD et AADP.

Il y a eu 146 réponses soit un taux de réponse de 22%

A partir de ces résultats des axes d'amélioration se sont dégagés permettant la mise en place d'actions.

Chiffres clés

- 98 % des usagers sont satisfaits à très satisfaits de l'accueil de notre association
- 97% apprécient nos délais de réponses et la clarté des informations transmises
- 97% sont satisfaits à très satisfaits de l'accompagnement apporté par leur(s) salarié(s)
- 96% sont satisfaits à très satisfaits de l'adaptation de leur(s) salarié(s) à leurs attentes et besoins

4. L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE



113 182 heures d'interventions réalisées sur l'année

Les usagers

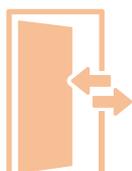


343 employeurs accompagnés
dont 241 femmes et 102 hommes

262 employeurs de plus de 70 ans
81 employeurs de moins de 70 ans dont
- 13 employeurs en situation de handicap
- 55 actifs
- 2 pour le répit à l'aidant



173 visites à domicile des responsables de secteur pour réévaluer les besoins de la personne accompagnée ou pour des premières demandes.



53 entrées dans le service
et 59 sorties dont

- 20 décès
- 12 départs en structure
- 10 changements de mode de gestion (prestataire, CESU)
- 17 pour autres raisons (déménagement, suppression du besoin,..)

Les salariés



232 salariés dont 221 femmes et 11 hommes
La moyenne d'âge est de 46,4 ans.



644 contrats de travail établis
et 8377 bulletins de salaires produits.

La communication



21 rencontres avec les prescripteurs
(services tutelles, Espaces Autonomie Santé, services sociaux, associations,
ligue contre le cancer...)



15 échanges téléphoniques



Focus sur.....
Le service de Répit à l'aidant



Pour quel public ?

Les personnes âgées
 Les personnes en situation de handicap de + de 3 ans
 Prise en charge financière possible dans certaines situations

A qui s'adresse t-il ?

A l'aidant familial pour lui permettre de souffler et prendre du temps pour lui

Sous quelle forme ?

Mise en place d'interventions sur mesure par des professionnels pour :



quelques heures



un week-end



une journée



une semaine



une nuit



« Notre fils, âgé de 28 ans, est en situation de handicap et nécessite une aide constante. Nous l'accompagnons au quotidien. Aussi, il arrive que nous ressentions le besoin de souffler un peu. Le service de répit l'Eskal nous permet de confier son accompagnement quelques heures à des professionnels formés. Le fait de savoir qu'il soit bien entouré, à la maison, par des personnes compétentes et bienveillantes, nous apaise énormément. Ce répit ponctuel est une véritable bouffée d'air pour nous ».



« Grâce au service de répit l'Eskal, je peux m'absenter un après-midi par semaine pour aller faire mon activité sportive, une activité que j'aime. Cela me permet de me ressourcer et de revenir plus reposé, prêt à accompagner mon proche avec plus d'énergie »



5. L'ACCOMPAGNEMENT EN DOMICILES PARTAGES

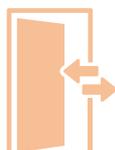


557 027 heures d'interventions réparties sur les 43 Domiciles Partagés accompagnés

Les usagers



437 colocataires dont 363 femmes et 74 hommes
La moyenne d'âge est de 85.93 ans



109 installations
117 sorties dont 81 décès et 36 départs :

- 25 installations en Ehpad
- 5 installations dans un autre DP
- 3 hospitalisations définitives
- 3 retours à domicile

Les salariés



636 salariés sont intervenus sur l'année dont 602 femmes et 34 hommes.
La moyenne d'âge des assistants de vie est de 42.63 ans



Etablissement de 27000 contrats de travail en CDD par notre service

La formation



Maintien de notre collaboration avec Locminé Formation qui a permis à 21 assistantes de vie de suivre un stage sur les thèmes suivants : "Assistants de vie auprès d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer " et "Equilibre alimentaire et cuisine au quotidien "



Avec le centre de formation Saint-Michel à Malestroit nous travaillons ensemble autour d'un projet de formation pour les assistant(e)s de vie.

L'objectif est de co-construire une formation sur mesure, intégrant les notions de l'habitat inclusif et du Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP). Il est primordial de former et d'outiller les assistant(e)s de vie pour un accompagnement personnalisé dans chaque colocation.



Focus sur.....
Les partenariats



Un nouveau partenariat avec l'association Unis-Cité a débuté en 2024, avec une mise en œuvre et un déploiement des actions à compter de janvier 2025. Des volontaires en service civique interviennent une fois par semaine dans 8 Domiciles Partagés (secteurs de Lorient, Vannes et Pontivy).

L'objectif est de renforcer le lien social entre générations, favoriser les échanges en organisant des activités et animations, et en créant des moments conviviaux.

« Une fois de plus, un après-midi unis cités au top, une équipe de jeunes très motivée et motivante. Après-midi chansons et jeux des petits chevaux. Retour très positif “ !
 Stéphanie, AVS-CO du DP de LANESTER ».



Profession Sport 56 a déployé, depuis octobre 2024, un programme d'activités physiques adaptées dans 12 Domiciles Partagés.

Ces interventions sont possibles dans le cadre d'un financement CFPPA dédié à la prévention de la perte d'autonomie.

Ces activités se poursuivent jusqu'en juin 2025, et permettent aux colocataires de bénéficier d'une séance hebdomadaire, favorisant le maintien des capacités physiques et contribuant à leur stimulation et leur bien-être. Ces temps permettent également de favoriser la cohésion entre les colocataires .



6. LES TEMPS FORTS DE 2024

L'ASSAP s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de ses services.



ACTIONS 2024

- ✦ Renforcement de la prévention des risques professionnels et des actions en faveur de la qualité de vie au travail (DUERP)
- ✦ Participation à différents groupes de travail régionaux et nationaux : Fédération mandataire, Comité territorial FEPEM
- ✦ Renforcement de la dématérialisation des documents administratifs de nos mandants et de leurs salariés
- ✦ Développement de la communication auprès des prescripteurs par le SAAD
- ✦ Obtention du label Qualimandat, label national visant à reconnaître la qualité de nos services
- ✦ Stabilisation de l'équipe de salariés
- ✦ Mobilisation sur la valorisation et l'attractivité des métiers de l'aide à Domicile (formation, rémunération)
- ✦ Mise en place du Projet de Vie Sociale et Partagée dans les 43 DP
- ✦ Accueil d'un nouvel administrateur au Conseil d'Administration à la suite de notre AG du 25 septembre 2024
- ✦ Arrêt de l'activité prestataire de notre SAAD suite à la réforme de Services Autonomie à Domicile
- ✦ Rendez vous avec les Députés et Sénateurs du Morbihan afin de valoriser les bienfaits de la vie en Habitats Inclusifs et d'alerter sur la nécessité de la mise en place de l'avance immédiate du crédit d'impôts pour tous
- ✦ Réorganisation du service AAD

ACTIONS EN COURS

- ✦ Mise en place d'une stratégie globale de communication avec différents axes de travail
- ✦ Participation aux forums du secteur des services à la personne
- ✦ Co construction des chartes de Vie Sociale dans les 43 DP
- ✦ Préparation à l'ouverture du DP de Baden
- ✦ Développement du service de Répit à l'aidant "l'ESKAL"
- ✦ Accompagnement par l'agence Public's mandatée par Fédération Mandataire dans la démarche de communication pour le service AAD
- ✦ Organisation de groupe de travail avec les organismes de formation pour proposer aux employeurs des formations "sur mesure" pour leurs salariés
- ✦ Création d'une newsletter trimestrielle à destination des salariés de l'association.

7. LES ORIENTATIONS 2025

- Se mobiliser sur la valorisation et l'attractivité des métiers de l'aide à domicile
- Poursuivre la mise en œuvre du Projet de Vie Sociale et Partagée dans l'ensemble des DP
- Mener des actions de communication afin de développer le service mandataire d'aide à domicile classique

NOTRE SOUTIEN



NOUS CONTACTER



14 rue François Tanguy Prigent
56890 Saint-Avé



assap.fr



02 97 54 12 64

